

Grille de questionnement visant à apprécier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions financées par la politique de la Ville

Ce document est à annexer au CERFA et à déposer impérativement dans DAUPHIN pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de subvention

Des besoins de formation sur le thème de l'égalité femmes-hommes sont-ils identifiés au sein de la structure : OUI
NON

1) Diagnostic : quelles sont les données sexuées de l'état des lieux préalable à l'action, ou du diagnostic ?

(exemples : nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires, quelles actions bénéficient aux femmes / quelles actions bénéficient aux hommes ? ...)

2) Mise en œuvre : comment l'action prend-elle en compte l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

(exemples : prise en compte des stéréotypes ou des freins d'accès aux activités pour les femmes ou les hommes; objectifs chiffrés pour un équilibre des bénéficiaires femmes ou hommes; formation des intervenants; actions de sensibilisation des bénéficiaires à l'égalité femmes-hommes; ...)

3) Suivi : comment l'évaluation de l'action intègre-t-elle l'égalité femmes-hommes ?

(exemples : indicateurs sexués, dont nombre de bénéficiaires de l'action par projet et par tranche d'âge; nombre de professionnels formés; nombre d'actions de sensibilisation aux enjeux de l'égalité femmes-hommes; questionnaires; ...)

À compléter uniquement lorsque l'action vise un public non mixte :

4) En quoi la non mixité du public bénéficiaire permet-elle de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes ?